

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	27	27 + 2 pouvoirs

Date de convocation 14 avril 2026

Date d'affichage 14 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le Vingt-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : VIART Jean-Michel, OUDART Audrey, GROSJEAN Patrick, VIENNE Cathy, BROUILLET Michel, DA SILVA Emilie, JOUAULT Olivier, LESPINASSE Angélique, JOLY Thierry, AUGUIN Isabelle, SAAB Pierre, DESMOUTIERS Aurore, EL MORABIT Fouad, DE BOUEMANGE Béatrix, ROUSSEL Steve, JOBE Martine, JOTTE Henri, SENECOT Sabine, LELIEVRE Olivier, JOUAULT Gervaise, BUSI Fanny, BODIVIT Louis, ZWALD Jérémy, RUTA Lorenzo, GIBIER Fanny, PANI Pascal, NICOLET Rémy.

Représentés : LADOUX Cécile par ZWALD Jérémy, ROCIPON Julien par DESMOUTIERS Aurore.

Madame Fanny GIBIER a été nommée secrétaire de séance.

Objet : **ADHESION DE LA COLLECTIVITE – ASSOCIATION « LES TEMPLARS ROUTE EUROPEAN FEDERATION »**
N° de délibération : **2026-41**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
27	29	29	0	0	0

Rapporteur : **Patrick GROSJEAN**

Le service Politique de la Ville et Citoyenneté, souhaite que la commune adhère à l'association « Les Templiers Route European Fédération ».

Cette association s'engage à :

- Favoriser les échanges par l'organisation de rencontres, de colloques, de publications en relations avec les universités, les institutions culturelles et les associations d'histoire,
- Promouvoir et soutenir les actions de mise en valeur du patrimoine templier,
- Développer les actions d'animation et de valorisation à travers la réalisation d'expositions, de manifestations artistiques, culturelles et de circuits de découvertes notamment dans le cadre d'échanges touristiques, scolaires et universitaires
- Favoriser la mise en réseau des différents sites des templiers

Le prix de l'adhésion est fixe à 500€.

La commission « Finances-Affaires générales » du 22.04.2026 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité** décide :

- **D'APPROUVER** ladite adhésion entre la commune de Saint-Julien-les-Villas et l'association.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document administratif, technique, financier ou juridique en application du présent exposé des motifs.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2026.04.28 18:12:43 +0200
Ref:10909776-16448183-1-D
Signature numérique
le Maire